

Article 43 du Règlement

Que la Chambre exhorte le chef de l'opposition à écouter ce que lui dit son critique en matière d'énergie et à ne pas commettre l'erreur de lutter contre le programme énergétique national, programme dont son critique déclare qu'il reçoit l'appui unanime de tous les Canadiens.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LA POSITION À L'ÉGARD DU PROJET DE RÉSOLUTION SUR LA CONSTITUTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, étant donné que la légitimité des institutions politiques est importante pour le maintien d'une société libre et démocratique, et étant donné que selon la Déclaration des droits de M. Diefenbaker, la société canadienne a pour principes fondamentaux de reconnaître la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de la personne humaine, l'importance de la famille et le respect des valeurs morales et spirituelles, je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre demande respectueusement au caucus du Nouveau parti démocratique de réfléchir un moment à l'érosion de la légitimité des institutions politiques qui découle de ses méthodes, à savoir faire contester ces valeurs par l'un de ses membres et demander à un autre de voter en leur faveur au comité de la constitution.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

L'APPUI À PETRO-CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné que le chef de l'opposition (M. Clark) est censé avoir déclaré au cours de la fin de semaine que, s'il était de nouveau en son pouvoir de le faire, il garderait la société Petro-Canada telle qu'elle a été établie et veillerait à ce qu'elle demeure forte, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre félicite le chef de l'opposition d'accorder enfin son appui à la société Petro-Canada et demande au président de celle-ci de lui envoyer une carte de crédit de Petro-Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1410)

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LE COMITÉ DE LA CONSTITUTION—LA POSITION À L'ÉGARD DE LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, dans une entrevue qu'il a donnée dimanche dernier, le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré qu'en aucune façon son parti n'acceptera l'amendement au projet de résolution sur la constitution proposé par le parti conservateur et qui proclame le droit à la propriété dont jouit chaque Canadien comme c'est le cas dans tous les pays libres. C'est sur ce droit fondamental à la propriété que repose le mode de vie canadien et celui de tous les pays libres et je propose donc, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre condamne le Nouveau parti démocratique ainsi que son chef pour leur attaque gratuite contre le droit à la propriété de tous les Canadiens et que la Chambre prie instamment le chef du NPD de renoncer à appuyer le manifeste communiste qui préconise la nationalisation et la confiscation de la propriété privée et qu'elle l'invite plutôt à faire porter ses efforts sur la défense du droit de chaque Canadien à posséder sa propre parcelle du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT—LE DÉPÔT DES PROPOSITIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, étant donné que l'atmosphère à la Chambre est en train de se dégrader et comme il y a lieu d'en faire une institution parlementaire et démocratique plus efficace, je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre enjoigne au leader du gouvernement à la Chambre de déposer sans délai les propositions du gouvernement tendant à modifier le Règlement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, lundi dernier, à Coutts, en Alberta les véhicules des sociétés pétrolières qui quittaient le pays formaient une file de plus d'un mille de long, et deux jours plus tard, 45 véhicules appartenant à une société et 15 des véhicules d'une autre ont quitté le Canada. Étant donné que cet exode n'est pas dans l'intérêt du Canada et qu'il aura des conséquences particulièrement désastreuses au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):